



BFT EURO FUTUR ISR

Rapport annuel Août 2023

OPCVM de BFT Investment Managers

Société de gestion : BFT Investment Managers

Sous délégué de gestion comptable en titre : CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE

Dépositaire : CACEIS BANK

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	6
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	18
Informations spécifiques	19
Informations réglementaires	20
Certification du Commissaire aux comptes	26
Comptes annuels	31
Bilan Actif	32
Bilan Passif	33
Hors-Bilan	34
Compte de Résultat	35
Annexes aux comptes annuels	36
Règles et méthodes comptables	37
Evolution de l'Actif net	42
Compléments d'information	43
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	55
Inventaire	57
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	61
Annexe(s)	62
Information SFDR	63

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Actions des pays de la zone euro.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion consiste à sélectionner des entreprises de la zone euro afin de réaliser une performance supérieure à l'indicateur de référence, l'indice MSCI EMU SMID représentatif de la performance des petites et moyennes valeurs de la zone Euro, tout en intégrant des critères E.S.G dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.bft-im.com .

La stratégie de gestion consiste à s'exposer sur les marchés actions des pays de la zone euro en sélectionnant des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations, en combinant simultanément : 1/ des critères financiers (approche fondamentale) et 2/ des critères extra-financiers (intégration des critères E.S.G)

Le fonds offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier au sein de l'univers d'investissement, les émetteurs présentant les opportunités de performance les plus attractives ajustée du risque. Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) selon les critères décrits plus bas.

Le fonds répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) et bénéficie du Label ISR. Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse actions combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Profil de risque

Les risques encourus par les porteurs sont les suivants :

Risque de perte en capital :

L'OPCVM n'offre pas de garantie en capital. Il existe un risque que l'investisseur ne recouvre pas le capital investi.

Risque actions :

les marchés actions peuvent présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du fonds pourra diminuer. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que les marchés de petites et moyennes capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité plus importants pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds plus importante et plus rapide.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les actions les plus performantes et présente une performance différente de celle de l'indice de référence.

Risque de taux :

Risque de perte ou de manque à gagner lié aux variations des différents taux d'intérêt. Lorsque les taux d'intérêt à long terme montent, le cours des obligations baisse. Une partie du portefeuille pouvant être investie en produits de taux, ces mouvements peuvent faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit :

Une partie du portefeuille peut être investie en OPCVM comprenant des créances ou obligations émises par des émetteurs privés. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou de leur défaillance, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

Risque de liquidité :

Certains titres dans lesquels l'OPCVM est investi peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires.

Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations :

Le risque de baisse de la valeur liquidative du FCP est d'autant plus important que le gérant investit dans des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations, dont l'actif peut connaître, de par sa taille, des évolutions brutales à la hausse comme à la baisse.

Risque de contrepartie :

L'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique :

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Risque de change (accessoire) :

Si l'euro s'apprécie, la valeur des titres libellés en une autre devise diminuera. Le gérant n'est pas tenu de couvrir son risque de change. La valeur de l'OPCVM peut donc baisser si les taux de change fluctuent.

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

Compte rendu d'activité

Septembre 2022

Dans le prolongement du mois d'août, les marchés actions ont chuté de plus de 8%, minés par les hausses de taux des banques centrales et par le conflit en Ukraine. La vitesse du resserrement monétaire mondial n'a donc pas marqué de pause en septembre où une guerre des devises inversée semble s'instaurer dans le sillage d'un renchérissement historique du Dollar. Dans ce contexte, les taux de rendement des obligations d'état continuent leur ascension induite par une poussée des taux réels. Ces dynamiques s'expliquent par un repricing de la politique monétaire restrictive au-delà des signes de contraction attendus à partir de la fin de l'année. La posture résolue des banques centrales à combattre l'inflation afin que le phénomène ne s'ancre pas dans les anticipations des agents risque de se heurter à un environnement d'aversion pour le risque marqué. La BoE et la BoJ sont les premières banques à être intervenues par surprise afin de défendre leur mandat. La banque centrale américaine, quant à elle, a décidé d'une troisième hausse de 75 bps. du taux des Fed Funds les portant à 3%-3.25%. Le conseil des gouverneurs de la BCE a, pour sa part, opté pour une accélération de la hausse de ses taux directeurs à 75 bps. portant le taux principal de refinancement à 1.25%. Ces meetings se sont accompagnés des projections trimestrielles usuelles des institutions révisant à la hausse les projections d'inflation sur l'ensemble de l'horizon de projection et une baisse notable des anticipations de croissance pour 2022 et 2023. Au niveau sectoriel, l'Immobilier a été le secteur le plus affecté par l'impact de la hausse des taux ainsi que les Services aux Collectivités et la Technologie mais dans une moindre mesure. Les secteurs financiers et des matières premières ont affiché les baisses les moins fortes. Le fonds a réalisé une sur-performance par rapport à son indice de référence grâce à l'allocation sectorielle (sous-pondération des Services aux Collectivités et Distribution Alimentaire) et à sa position de 5% en cash. Au niveau de la sélection de titres, nous avons profité de la bonne tenue de Fagron, société spécialisée dans la préparation pharmaceutique et d'UCB suite au relèvement de recommandation d'un broker. Par ailleurs, Aixtron, équipementier dans le segment des semiconducteurs, a de son côté confirmé ses objectifs et la poursuite de sa bonne dynamique commerciale. En revanche, Derichebourg, opérateur de services aux entreprises et aux collectivités, a souffert de son caractère cyclique et de son exposition à la baisse du prix des métaux. Chargeurs a, de son côté, fait preuve de prudence quant à l'inflation des coûts de production. Enfin, Compagnie des Alpes, société gérant des domaines de montagne et des parcs de loisirs, a fortement reculé comme le secteur dans son ensemble. Au cours du mois, nous avons acheté Allied Irish Bank qui profite de la bonne dynamique du marché irlandais. Nous avons également renforcé Xilam et Leonardo. En contrepartie, nous avons vendu le promoteur immobilier Kaufman & Broad, allégé Nexity et réduit FlatexdeGiro, courtier en ligne allemand. Dans le contexte de guerre en Ukraine, d'inflation persistante et de risques sur la croissance économique, nous conservons principalement notre surpondération sur les Financières en raison de leur sensibilité positive à la hausse des taux. En revanche, nous sommes sous pondérés sur les Services aux Collectivités (sensibilité négative à la hausse des taux) et la Consommation non Cyclique. Notre portefeuille détient 64% de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10Mds€ ; la capitalisation médiane de notre portefeuille se situe à 6.2Mds€.

Octobre 2022

Après 2 mois de forte baisse, les marchés actions ont significativement rebondi au mois d'octobre portés par l'espoir d'un ralentissement du rythme de hausse des taux des banques centrales suite à des données macroéconomiques mitigées. L'activité des Banques Centrales a été marqué par le relèvement des taux de la BCE, portant le taux de refinancement à 2%. Au niveau géopolitique, le UK a été confronté à la démission de sa 1ère ministre 45 jours seulement après sa nomination. En Chine, Xi Jinping a été reconduit à la tête du pays au cours du congrès du Parti Communiste. Au Brésil, l'ancien président travailliste Lula a remporté l'élection présidentielle avec 50.9% contre le président sortant Bolsonaro. En Ukraine, le conflit se poursuit sans espoir à court terme de fin de guerre. Dans ce contexte de recherche d'actifs risqués, les secteurs cycliques sont logiquement les plus soutenus à l'instar des Loisirs portés par de bons résultats et des perspectives rassurantes, l'Automobile, l'Industrie tout comme l'Energie en raison de la remontée du prix du pétrole et les Banques. Sans surprise, l'Alimentation, les Télécommunications et l'Immobilier affichent les hausses les moins élevées. Le fonds a réalisé une sous-performance par rapport à son indice de référence due à son stock-picking et à sa position de 5% en cash. Au niveau sectoriel, le fonds a bénéficié de sous-pondération sur la Consommation non cyclique et sur l'Immobilier. Au niveau de la sélection de titres, nous avons été pénalisés par le recul de Xilam, société française qui produit et distribue des programmes d'animation, dont les marges sont revues à la baisse pour l'année 2022. Telekom Austria, société de télécommunications autrichienne a, de son côté, averti que les coûts d'électricité allaient augmenter de plus

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

de 45% en 2022. Fagron, Euronext et Wavestone ont également sous-performé sensiblement le marché. En revanche, nous avons profité des bons résultats de Publicis, qui a de nouveau relevé ses prévisions de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle. Alstom et Faurecia ont, quant à eux, retrouvé les faveurs des investisseurs après une longue période de sous-performance. Au cours du mois, nous avons acheté Alten, leader mondial dans les domaines de l'Ingénierie et des Services IT, renforcé Arcadis, groupe d'ingénierie néerlandais positionné sur les projets liés notamment à l'environnement ainsi qu'Unibail et Covivio au sein du secteur Immobilier. En contrepartie, nous avons allégé Andritz tout en conservant une position significative dans notre portefeuille. Andritz est une société autrichienne spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements et de systèmes de production industrielle dans des activités tels que les pâtes et papiers, métaux et hydroélectricité. Nous avons également allégé CRH, groupe irlandais de matériaux de constructions ainsi qu'Aixtron, équipementier allemand opérant dans le domaine des semi-conducteurs. Enfin, nous avons vendu STMicroelectronics et Thyssen. Dans le contexte de guerre en Ukraine, d'inflation persistante et de risques sur la croissance économique, nous conservons principalement notre surpondération sur les Financières en raison de leur sensibilité positive à la hausse des taux. En revanche, nous sommes sous pondérés sur les Services aux Collectivités (sensibilité négative à la hausse des taux) et la Consommation non Cyclique. Notre portefeuille détient 58% de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10Mds€ ; la capitalisation médiane de notre portefeuille se situe à 6.8Mds€.

Novembre 2022

La hausse des marchés amorcée en octobre se poursuit en novembre, les incertitudes quant aux trajectoires de court-terme des banques centrales et de la conjoncture semblant se dissiper peu à peu. Le scénario dégradé jusque-là envisagé par les agents (récession inflationniste étendue, resserrement brutal et continu des conditions de financement) cède le pas à celui d'une contraction de l'activité de faible amplitude en 2023 et un ralentissement du resserrement de la politique monétaire induit par une décélération marquée de l'inflation. Dans ce contexte de recherche d'actifs risqués, les secteurs cycliques, parmi lesquels les Matériaux de Base, la Technologie et l'Automobile ont fortement progressé tout comme les secteurs financiers. Sans surprise, l'Alimentation, les Télécommunications et l'Immobilier affichent les performances les plus faibles. Le fonds a réalisé une sous-performance par rapport à son indice de référence. Au niveau sectoriel, le fonds a souffert de sa surpondération sur les Software et Services et l'Assurance. Au niveau de la sélection de titres, nous avons été pénalisés par le recul de Chargeurs qui a fait preuve de prudence en terme d'activité pour les 6 prochains mois au minimum. Nexans, un des leaders mondiaux de la fabrication et de l'installation de câbles pour le transport d'énergie ou de données a été impacté par l'abaissement de recommandation d'un broker. Par ailleurs, Telekom Austria a poursuivi sa sous-performance après son alerte sur les coûts le mois dernier. En revanche, Aixtron a profité de l'annonce par deux de ses principaux clients de projets ambitieux d'expansion de capacité dans le carbure de silicium tandis que Alstom et Scor ont bénéficié d'un retour sur les valeurs affichant un retard dans les performances boursières annuelles. Les 4% de liquidités ont également pesé sur la performance relative. Au cours du mois, nous avons poursuivi le renforcement d'Alten (leader mondial dans les domaines de l'Ingénierie et des Services IT), Worldline et Nexi (sociétés de services de paiement), Arcadis (groupe d'ingénierie néerlandais positionné sur les projets liés notamment à l'environnement ainsi qu'Unibail et Covivio au sein du secteur Immobilier. En contrepartie, nous avons allégé Andritz, mais également Chargeurs. Nous avons également soldé notre position sur Argen-X, société spécialisée en immunologie dont la valorisation nous semble appropriée. Le taux terminal auquel souhaitent parvenir la FED et la BCE ainsi que la durée du maintien de celui-ci sont désormais déterminants dans l'anticipation de l'intensité du choc récessif qui interviendra à court terme. Dans le contexte de guerre, nous conservons principalement notre surpondération sur les Financières en raison de leur sensibilité positive à la hausse des taux et sur la Technologie qui offre de la visibilité sur certains segments (Semi-conducteurs, Paiements). En revanche, nous sommes sous pondérés sur les Services aux Collectivités (sensibilité négative à la hausse des taux) et la Consommation non Cyclique. Notre portefeuille détient 59% de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10Mds€ ; la capitalisation médiane de notre portefeuille se situe à 7.5Mds€.

Décembre 2022

Le mois de décembre met fin à un vent d'euphorie ayant soufflé sur les marchés durant le dernier trimestre de l'année. Les dynamiques haussières observées jusqu'alors, issues de la mise à l'écart du scénario pessimiste quant à la croissance de 2023 conjuguée au ralentissement de la hausse des taux directeurs, ont cédé le pas face à la détermination des banques centrales à maintenir les conditions de financement des agents dans des territoires plus que restrictifs. La durée de cette séquence est à mettre en perspective avec la détermination des banques centrales à endiguer les pressions inflationnistes, notamment sous-jacentes, afin de ne pas voir de spirale se matérialiser durablement. La FED clôt ainsi l'année par une hausse de 50 bps. établissant l'effort

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

de resserrement monétaire à 4.25% sur 2022, couplé à une réduction de son bilan de 400 Mds \$ (-4%). L'amplitude des hausses subséquentes en 2023 devrait de facto connaître un ralentissement à mesure que l'impact cumulé du resserrement atteindra la demande interne et l'emploi dans son sillage. Côté BCE, la prise de parole de la présidente laisse peu de doute quant à sa posture résolue de combattre toute inflexion dans les anticipations de resserrement, preuve en est la hausse de 50bps des taux mi-décembre. Dans ce contexte, les marchés actions de petites et moyennes capitalisations ont cédé près de 2%. Les prises de bénéfices ont touché principalement les Semiconducteurs, l'Automobile, les Software & Services et les Services aux Collectivités. En revanche, dans ce mouvement de tension sur les taux, les Financières ont affiché des performances positives. Le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence. Au niveau sectoriel, le fonds a souffert de sa surpondération sur les Software et Services. Au niveau de la sélection de titres, nous avons été pénalisés par le recul de GTT qui a souffert de la décision juridique négative de la Haute Cour de Séoul et de la vente technique consécutive au rachat par Engie de ses obligations échangeables. FlatexDegiro a été affecté par un 2^e avertissement sur ses résultats mais également en raison d'un audit spécial de la BaFin qui entraînera des exigences de capital plus élevées. Aixtron, a de son côté subi des prises de bénéfices comme l'ensemble des valeurs de Semiconducteurs. En revanche, Scor, Derichebourg et Chargeurs ont rebondi, comblant une partie de leurs fortes sousperformances annuelles tandis que KBC, bancassureur belge, a profité du rebond des valeurs bancaires. Les 5% de liquidités ont contribué positivement à la performance relative. Au cours du mois, dans le cadre du label France Relance, nous avons renforcé Wavestone et EuroAPI, acheté Neoen et Voltalia (producteurs d'énergies renouvelables), Waga Energy (fabricant d'unités d'épuration garantissant un biométhane de haute qualité), Hydrogène de France (développeur de centrales Hydrogen-Power de grande capacité et Entech (solutions de stockage, de conversion d'énergie et de centrales photovoltaïques). Nous avons également créé une position sur Siemens Energy. En contrepartie, nous avons allégé Aixtron en raison de son excellente performance boursière annuelle, mais également Capgemini, Biomérieux et Eiffage. Le taux terminal auquel souhaitent parvenir la FED et la BCE ainsi que la durée du maintien de celui-ci sont désormais déterminants dans l'anticipation de l'intensité du choc récessif qui interviendra à court terme. Dans le contexte de guerre, nous conservons principalement notre surpondération sur les Financières en raison de leur sensibilité positive à la hausse des taux et sur la Technologie qui offre de la visibilité sur certains segments dont les Paiements). En revanche, nous sommes sous pondérés sur les Services aux Collectivités (sensibilité négative à la hausse des taux), les Transports et la Consommation non Cyclique. Notre portefeuille détient 61% de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10Mds€ ; la capitalisation médiane de notre portefeuille se situe à 7.1Mds€.

Janvier 2023

Les marchés actions de petites et moyennes capitalisations ont progressé de près de 9% en janvier dopés par l'hypothèse d'atterrissage en douceur des économies, la réouverture effective de la Chine et des publications de résultats en ligne avec les attentes. Les estimations préliminaires de croissance du produit intérieur brut aux Etats-Unis et en Zone Euro pour le quatrième trimestre ont surpris le consensus à la hausse. L'économie américaine croît de 2,9% sur le trimestre en rythme annualisé, où comportement de restockage et consommation des ménages contribuent positivement à cette variation. L'investissement résidentiel privé, poste le plus réactif et sensible au resserrement monétaire entrepris par la réserve fédérale, affiche en revanche une troisième contraction significative consécutive. De son côté, l'économie de la Zone Euro croît de 0,1% en variation trimestrielle portée notamment par la France et l'Espagne. La résistance de la conjoncture s'accompagne d'une baisse marquée des prix de l'énergie associée au ralentissement de la demande globale. Dans ce contexte, la rotation des secteurs défensifs qui avaient surperformé en 2022 vers les secteurs cycliques qui avaient sousperformé est frappante. Ainsi, la Distribution Spécialisée, les Semiconducteurs et l'Automobile progressent de plus de 15% tandis que la Santé, les Services aux Collectivités et l'Alimentation affichent des hausses beaucoup plus mesurées. Le fonds a réalisé une performance inférieure à son indice de référence. Au niveau sectoriel, le fonds a souffert de sa souspondération sur les Transports et de sa surpondération sur l'Assurance. Notre souspondération sur l'Allemagne nous a également pénalisés. Au niveau de la sélection de titres, nous avons été impactés par le recul de ASR, assureur néerlandais, Barco, Compagnie des Alpes, D'Ieteren, GTT et Andritz. Ces 6 sociétés, qui interviennent sur des segments différents, ont en commun d'avoir réalisé une excellente année boursière 2022 et ont subi de ce fait des prises de bénéfices. En revanche, nous avons profité du rebond d'Unibail, Faurecia mais également de la bonne tenue d'Alstom et Alten. Les 5% de liquidités ont contribué négativement à la performance relative. Au cours du mois, nous avons renforcé Elis, Worldline, ASR et CRH. Nous avons également initié une position sur Soltec Power, société espagnole présente dans le secteur des énergies renouvelables qui fabrique des traqueurs pour suivre le soleil pour produire ensuite de l'énergie. En contrepartie, nous avons allégé NN Group, assureur néerlandais pour lequel nous craignons une détérioration du ratio de solvabilité, Scor, Derichebourg et

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Publicis. Le taux terminal auquel souhaitent parvenir la FED et la BCE ainsi que la durée du maintien de celui-ci sont désormais déterminants dans l'anticipation de l'intensité du choc récessif qui interviendra à court terme. Dans ce contexte, nous conservons principalement notre surpondération sur les Financières en raison de leur sensibilité positive à la hausse des taux et sur la Technologie qui offre de la visibilité sur certains segments dont les Paiements. En revanche, nous sommes sous pondérés sur les Services aux Collectivités (sensibilité négative à la hausse des taux), les Transports et la Consommation non Cyclique. Notre portefeuille détient 55% de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10Mds€ ; la capitalisation médiane de notre portefeuille se situe à 8.0Mds€.

Février 2023

La réappréciation du risque inflationniste de part et d'autre de l'Atlantique et l'incertitude relative au maintien de la posture monétaire restrictive lui étant inhérent poussent les rendements des obligations d'Etat US et Allemand de 39 bps. et 36 bps. respectivement sur le mois de février. Si la réappréciation des taux réels américain entraîne dans son sillage la contraction du S&P 500, les marchés actions de la zone euro affichent une hausse de 2%. Cette divergence est en partie imputable à des publications de résultats en moyenne meilleures pour les entreprises de la Zone Euro. Par ailleurs, les données macroéconomiques publiées durant le mois démontrent qu'en dépit d'un resserrement monétaire qui continue de s'accroître, la conjoncture se maintient en territoires expansionnistes à court-terme. Dans ce contexte, le secteur Automobile affiche la progression la plus importante, aidé par les bonnes publications des principaux constructeurs. Les Banques continuent de profiter de la hausse des taux et de résultats meilleurs qu'anticipés tandis que la Technologie poursuit son rattrapage après une année 2022 particulièrement délicate. Les secteurs défensifs, et notamment les Services aux Collectivités et l'Immobilier, souffrent de leur côté de la hausse des rendements obligataires. Le fonds a réalisé une performance légèrement supérieure à son indice de référence. Au niveau sectoriel, le fonds a bénéficié de la surpondération sur la Technologie. Au niveau de la sélection de titres, nous avons profité des excellents résultats de Barco, un leader technologique mondial qui développe des solutions de visualisation en réseau pour les marchés du divertissement, de l'entreprise et de la santé. Telekom Austria, opérateur historique autrichien, et Publicis ont également affiché une progression de leur chiffre d'affaires et de leur résultat opérationnel 5% supérieure aux attentes. Enfin, Fagron, spécialiste de la préparation pharmaceutique, a rassuré les investisseurs après quelques trimestres difficiles. En revanche, nous avons été pénalisés par les résultats décevants affichés par DWS, gestionnaire d'actifs allemand, et surtout Xilam qui certes publie un chiffre d'activité en progression de 17% en 2022 mais table dans le même temps sur une rentabilité moins soutenue dans les prochaines années. Enfin Euronext a baissé de près de 10% lors de l'annonce de son intention d'acheter Allfunds, distributeur espagnol de fonds. Au cours du mois, nous avons renforcé Aixtron, équipementier dans le domaine des semi-conducteurs, en raison de sa sousperformance annuelle, mais également Signify, CNH, Soltec et ASR. Nous avons poursuivi notre montée au capital de Soltec Power, société espagnole présente dans le secteur des énergies renouvelables qui fabrique des traqueurs pour suivre le soleil pour produire ensuite de l'énergie. Par ailleurs, nous avons initié une position sur Ence, producteur de pulpe à base d'eucalyptus, suite à une décision favorable dans un litige juridique. En contrepartie, nous avons allégé Publicis en raison de sa très bonne performance boursière, Euronext suite à son offre sur Allfunds que nous jugeons inopportune ainsi qu'Unibail. Le taux terminal auquel souhaitent parvenir la FED et la BCE ainsi que la durée du maintien de celui-ci sont désormais déterminants dans l'anticipation de l'intensité du choc récessif qui interviendra à court terme. Dans ce contexte, nous conservons principalement notre surpondération sur les Financières en raison de leur sensibilité positive à la hausse des taux et sur la Technologie qui offre de la visibilité sur certains segments dont les Paiements. En revanche, nous sommes sous pondérés sur les Services aux Collectivités (sensibilité négative à la hausse des taux), les Transports et la Consommation non Cyclique. Notre portefeuille détient 57% de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10Mds€ ; la capitalisation médiane de notre portefeuille se situe à 7.8Mds€.

Mars 2023

Le retour du spectre de l'instabilité financière et du stress bancaire systémique a marqué la réapparition de l'aversion pour le risque des investisseurs entraînant dans son sillage une baisse des taux de rendement d'obligation d'Etat à 10 ans de 31 bps. aux Etats-Unis et de 30 bps. en Allemagne. Plus notable encore, les taux de rendements des obligations de maturité à 2 ans aux Etats-Unis cèdent 70 bps. Ce mouvement est attribuable à une large réévaluation des taux directeurs futurs de la Réserve Fédérale. La réactivité des Autorités monétaires et de contrôle bancaire dans la circonscription des incidents SVB et Crédit Suisse a limité la baisse des marchés actions. Dans ce contexte, les secteurs de la Banque, de l'Assurance et de l'Immobilier affichent des baisses de plus de 10%, suivis de près par les Matières Premières. A l'opposé du spectre, les secteurs défensifs, tels que l'Alimentation/boissons et les Télécommunications profitent de leur statut de

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

valeurs refuges. Le fonds a réalisé une performance inférieure à son indice de référence. Au niveau sectoriel, le fonds a bénéficié de la surpondération sur l'Industrie et de sa souspondération sur les Matériaux de Base. En revanche, la surpondération sur l'Assurance a pesé. Au niveau de la sélection de titres dont l'impact sur la performance a été négatif, nous avons été pénalisés par la baisse significative de certaines valeurs financières (ASR, un assureur néerlandais) et immobilières (Unibail). Par ailleurs, EuroAPI, spécialiste français de principes actifs pharmaceutiques, a fait état de perspectives décevantes dues notamment à des ventes moins fortes qu'anticipées pour son ancienne maison-mère Sanofi et à des coûts plus élevés. En revanche, nous avons bénéficié de la nouvelle très bonne publication de la valeur industrielle autrichienne Andritz, qui a fait état de tendances positives dans toutes ses activités. Applus, société espagnole spécialisée dans le domaine des tests, de l'inspection et la certification, a bénéficié de rumeurs d'acquisition et de la vente d'une activité déficitaire aux Etats-Unis. Enfin, TKH (conglomérat industriel néerlandais) et Aixtron (équipementier semi-conducteurs allemand) ont également publié de bons résultats. Au cours du mois, nous avons renforcé UCB, Signify et Qiagen profitant de leur sousperformance récente. Dans le même temps, dans de la sphère financière, nous avons allégé DWS et NN Group. Enfin nous avons poursuivi nos arbitrages au sein des petites capitalisations françaises en allégeant Xilam et Française de l'Energie au profit d'EuroAPI, Entech et Wavestone. Le choc récessif qui interviendra au cours des prochains mois ne fait guère de doutes. En revanche, son point de départ, sa durée et son intensité sont autant de questions auxquelles il est difficile de répondre actuellement. Dans ce contexte, nous privilégions la Technologie qui offre de la visibilité sur la croissance, mais également la Santé pour son aspect défensif. En revanche, nous sommes sous pondérés sur les Services aux Collectivités, les Transports et la Consommation non Cyclique. Notre portefeuille détient 62% de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10Mds€ en hausse de 5% par rapport au mois précédent ; la capitalisation médiane de notre portefeuille se situe à 7.3Mds€.

Avril 2023

Le marché est resté très attentif aux craintes de contagion du stress bancaire durant le mois d'avril tout en maintenant un certain appétit pour les actifs risqués dans une période de publication de résultats des entreprises en demi-teinte. L'ancrage des anticipations d'inflation de moyen et long terme sur la cible des Banques Centrales conjugué à un ralentissement de la création de crédit ainsi que de l'activité économique poussent les agents de marché à penser que le pic du resserrement monétaire est en passe d'être atteint. Une question reste en suspens : le ralentissement de l'activité mesuré jusqu'à présent est-il compatible avec une convergence des taux d'inflation vers la cible des banques centrales ? Dans ce contexte, les secteurs de la Banque, de l'Assurance et de l'Immobilier ont rebondi de plus de 3% après avoir connu un fort recul au mois de mars lié aux craintes sur SVB et Crédit Suisse notamment. En revanche les secteurs des Matières Premières et de l'Automobile ont reculé de plus de 3%. Le fonds a réalisé une performance inférieure à son indice de référence. Au niveau sectoriel, le fonds a été pénalisé par sa surpondération sur la technologie. Au niveau de la sélection de titres dont l'impact sur la performance a été négatif, Aixtron a pâti des commentaires prudents de StMicroelectronics au sujet de sa marge brute du 2nd trimestre. Certaines valeurs de la sphère industrielle ont également subi de forts reculs à l'instar d'Andritz (prises de bénéfices), Nexans (placement d'une participation de 9.61% par l'actionnaire chilien Invexans), CNH et Alstom. En revanche, nous avons bénéficié du fort rebond de Compagnie des Alpes à la suite d'une publication solide mettant en évidence l'excellente performance des stations de ski. Scor a également bien réagi à l'annonce de ses objectifs 2023 tout comme Fagron. D'autres valeurs financières telles Crédit Agricole et ASR ont profité d'un effet rattrapage en raison de leur sousperformance depuis le début de l'année. Au cours du mois, nous avons acheté Okwind et Soltec, spécialistes en tracker solaire. Nous avons renforcé Nexans, en profitant de la cession d'une part de capital de l'actionnaire chilien Invexans à un prix attractif mais également Waga et Voltalia qui affichent des performances boursières décevantes depuis le début de l'année. En contrepartie, nous avons réduit nos positions sur Aixtron et Publicis qui se traitent sur des niveaux absolus élevés mais aussi sur Scor et UCB. Nous avons par ailleurs soldé nos lignes sur la Française de l'Energie, Xilam, Eramet et FlatexdeGiro. Le choc récessif qui interviendra au cours des prochains mois ne fait guère de doutes. En revanche, son point de départ, sa durée et son intensité sont autant de questions auxquelles il est difficile de répondre actuellement. Dans ce contexte, nous privilégions la Technologie qui offre de la visibilité sur la croissance, mais également la Santé pour son aspect défensif. En revanche, nous sommes sous pondérés sur les Services aux Collectivités, les Transports et la Consommation non Cyclique. Notre portefeuille détient 63% de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10Mds€ ; la capitalisation médiane de notre portefeuille se situe à 7.7Mds€.

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Mai 2023

Les indices européens clôturent le mois de mai sur une note négative malgré des publications de résultats du 1er trimestre globalement de bonne facture et des chiffres montrant que l'inflation tend vers un ralentissement. Les investisseurs ont finalement préféré se focaliser sur l'autorisation ou non du relèvement du plafond de la dette US créant ainsi de la volatilité sur les marchés financiers. Du côté des banques centrales, la BCE et la Fed poursuivent le relèvement des taux d'intérêt afin de lutter contre l'inflation. Si la BCE anticipe la poursuite de cette tendance, la FED envisage une pause tout en se laissant la possibilité de reprendre sa politique monétaire restrictive en cas de pression à la hausse sur les prix. Dans ce contexte, l'Immobilier poursuit sa chute inexorable. Les secteurs cycliques ont également reculé à l'instar des Matières Premières et de la Chimie. Seule la Technologie affiche une performance positive, et même très nettement positive en raison des résultats de la société Nvidia aux Etats-Unis qui a entraîné dans son sillage le secteur des semi-conducteurs. Le fonds a réalisé une performance supérieure à son indice de référence. Au niveau sectoriel, le fonds a bénéficié de sa surpondération sur la Technologie. Au niveau de la sélection de titres, l'impact sur la performance a été également positif. Alstom, lors de la présentation de ses résultats a rassuré sur plusieurs éléments : amélioration future de la génération de cash, baisse du ratio de Dette Nette/EBITDA de plus de 3 fois en 2023 à plus d'1 fois en 2026 permettant de ce fait d'éviter une nouvelle augmentation de capital. Applus, de son côté, a confirmé avoir reçu de l'intérêt de la part d'investisseurs en vue d'un rachat partiel ou total et a par ailleurs publié une croissance organique de 8.8% au 1er trimestre contre 4.5% attendu par le consensus. Enfin Crédit Agricole a publié des revenus pour le 1er trimestre 2023 supérieurs aux attentes avec une croissance sous-jacente de 10.4%, un coût du risque faible et un résultat net de 1,226 Md€ contre 830M€ attendus. En revanche, nous avons été impactés par les prises de bénéfices sur Andritz, par la baisse de Signify qui a publié des résultats décevants et a livré des commentaires faisant craindre une baisse de la guidance annuelle. Unibail a également baissé comme l'ensemble du secteur immobilier. Au cours du mois, nous avons renforcé des sociétés déjà présentes en portefeuille et qui ont sous-performé récemment : UCB (société pharmaceutique belge), Andritz (valeur industrielle autrichienne), Soltec (spécialiste espagnol en tracker solaire) et Barco. En revanche nous avons réduit nos positions sur Lisi en apportant nos titres à l'offre de rachat d'une partie des actions par la société, sur Applus suite à la forte hausse du titre expliquée précédemment et sur Derichebourg qui a encore déçu lors de la publication de ses résultats. Le choc récessif qui interviendra au cours des prochains mois semble inévitable mais son point de départ, sa durée et son intensité sont autant de questions auxquelles il est difficile de répondre actuellement. Dans ce contexte, nous privilégions la Technologie qui offre de la visibilité sur la croissance, mais également la Santé pour son aspect défensif. En revanche, nous sommes sous-pondérés sur les Services aux Collectivités, les Transports et la Consommation non Cyclique. Notre portefeuille détient 64% de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10Mds€ ; la capitalisation médiane de notre portefeuille se situe à 6.7Mds€.

Juin 2023

Les indices européens clôturent le mois de juin de manière positive malgré les signes perceptibles de ralentissement économique et les messages des banques centrales plaidant en général pour une poursuite du resserrement monétaire. C. Lagarde, à la suite du conseil des gouverneurs, a martelé que l'institution francfortoise avait encore du chemin à faire dans son mouvement de resserrement monétaire et a indiqué après une nouvelle hausse de 25 bps. des taux directeurs portant le taux de dépôt à 3.5%, que d'autres hausses étaient déjà envisagées pour juillet et septembre. Le FOMC, de son côté, par la voix de J. Powell a décidé de maintenir le taux des Fed Funds inchangé à 5-5.25% afin de mesurer plus finement l'impact cumulé du resserrement engagé par la Réserve Fédérale sur la conjoncture Outre-Atlantique. Enfin, la Banque d'Angleterre a accéléré son resserrement monétaire en repassant à une hausse de 50 bps. (portant le taux directeur à 5%) sur la base d'une inflation sous-jacente atteignant ses plus hauts historiques. Dans ce contexte, le secteur Automobile a fortement progressé, les constructeurs automobiles faisant état de carnets de commandes bien remplis. La poursuite de la hausse des taux a profité au secteur bancaire mais a logiquement pénalisé l'Immobilier. Plus globalement, dans un marché en hausse, les secteurs défensifs (Télécommunications, Santé, Alimentation) ont affiché les performances les plus faibles. Le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence. Au niveau sectoriel, le fonds a pâti de sa surpondération sur la Santé et l'Industrie. Au niveau de la sélection de titres, l'impact positif provient notamment de Wavestone, cabinet français de conseil en management et transformation des entreprises, dont les perspectives sur l'exercice 2023/2024 s'annoncent meilleures que prévues. Soitec a publié un bénéfice meilleur qu'attendu et réitéré ses prévisions à court et long terme. Stellantis, CRH et ASR ont également fortement rebondi. En revanche, nous avons été impactés négativement par des prises de bénéfices sur Fagron, Barco et Compagnie des Alpes. Au cours du mois, nous avons augmenté nos positions sur Soitec en prévision de sa présentation aux investisseurs mi-juin. Nous avons également renforcé des titres qui ont

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

sousperformé récemment et qui font partie de nos principales convictions à l'instar de Qiagen, Fagron, UCB, Arcadis et Andritz. En revanche, nous avons vendu Legrand et réduit nos positions sur CRH dont la cotation principale va être déplacée vers les Etats-Unis. Nous avons également diminué le poids de Wavestone suite au rebond du titre et d'Applus qui a reçu des offres de rachat. Le choc récessif qui interviendra au cours des prochains mois semble inévitable mais son point de départ, sa durée et son intensité sont autant de questions auxquelles il est toujours difficile de répondre. Dans ce contexte, nous privilégions la Technologie qui offre de la visibilité sur la croissance, mais également la Santé pour son aspect défensif. En revanche, nous sommes sous pondérés sur les Services aux Collectivités, les Transports et la Consommation non Cyclique. Notre portefeuille détient 63% de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10Mds€ ; la capitalisation médiane de notre portefeuille se situe à 6.8Mds€.

Juillet 2023

Marqué par des prises de paroles très attendues de la FED et de la BCE, le mois de juillet confirme que dans un environnement conjoncturel plus qu'incertain, le marché considère la possibilité d'un atterrissage en douceur des économies (désinflation sans choc récessif majeur) associé à un arrêt du resserrement monétaire amorcé il y a plus d'un an et demi. Les taux de rendement des obligations souveraines à 10 ans s'apprécient de 14 bps pour les Etats-Unis et de 8 bps pour l'Allemagne tandis que l'obligation US à 2 ans n'augmente que de 4 bps et, fait marquant, le Schatz cède 25 bps. Ce mouvement de pentification coïncide avec des postures de Banques Centrales globalement plus attentistes espérant observer la matérialisation de la restriction monétaire au-delà des conditions et volumes d'octroi de crédits bancaires dans l'économie réelle. La résilience de l'activité observée jusqu'ici tire les marchés vers le haut, les indices européens actions s'octroyant plus de 2%. Dans ce contexte, les secteurs cycliques (Chimie, Construction, Pétrole) et financiers (Banques, Services Financiers) affichent les plus fortes progressions tout comme l'Immobilier. En revanche, les Services aux Collectivités et les Télécommunications ont été plus logiquement délaissés dans cet environnement « risk-on ». Le fonds a réalisé une performance supérieure à son indice de référence. Au niveau sectoriel, le fonds a pâti de sa surpondération sur l'Industrie. En revanche, la sélection de titres a été créatrice de valeur : l'impact positif provient notamment de GTT, qui a annoncé de nouvelles commandes et publié une croissance plus élevée se son chiffre d'affaires mais également de Stellantis, DWS, Aixtron et Soitec qui, ont également annoncé des résultats supérieurs aux attentes et fait preuve de confiance pour le reste de l'année. En revanche, Barco a réduit ses objectifs pour l'année 2023 tandis que Carbios a été affecté par son augmentation de capital. Au cours du mois, nous avons renforcé notre position sur Carbios en participant à l'augmentation de capital qui a pour but de financer en partie la construction de l'usine de biorecyclage de PET ainsi que les activités de R&D mais aussi d'accélérer le déploiement des activités de recherche de la société pour d'autres polymères. Nous avons également augmenté notre poids sur Nexans qui a relevé ses objectifs d'EBITDA et de génération de cash pour l'année 2023 mais également Elis qui continue de profiter d'un environnement porteur dans le domaine de la location/entretien de linge et d'équipements d'hygiène pour les entreprises. Enfin, nous avons renforcé certaines sociétés de semiconducteurs tels que ASML et BE Semi. En contrepartie, nous avons poursuivi notre allègement sur Applus qui a reçu des offres de rachat et réduit la sphère cyclique de notre portefeuille au travers de Signify et Andritz dont nous attendons des résultats en demi-teinte. Le ralentissement prononcé de l'activité économique qui interviendra au cours des prochains mois semble inévitable mais son point de départ, sa durée et son intensité sont autant de questions auxquelles il est toujours difficile de répondre. Dans ce contexte, nous privilégions la Technologie qui offre de la visibilité sur la croissance, mais également la Santé pour son aspect défensif. En revanche, nous sommes sous pondérés sur les Services aux Collectivités, les Transports et la Consommation non Cyclique. Notre portefeuille détient 60% de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10Mds€ ; la capitalisation médiane de notre portefeuille se situe à 7.8Mds€.

Août 2023

Le mois d'août, caractérisé par des volumes d'échanges usuellement plus faibles que d'accoutumée a vu les marchés se focaliser sur le grand rendez-vous estival des banquiers centraux, le symposium économique de Jackson Hole. Celui-ci n'a fait que confirmer la posture patiente du « higher for longer » et focalisée sur la publication de données macroéconomiques ultérieures afin d'orienter la politique monétaire d'ici début 2024. Les courbes de taux de rendement souverains se sont pentifiées aux États-Unis et en Zone Euro dans des mouvements opposés (+15 bps pour le 10 ans US vs +0.6 bp pour le 2 ans US et -2.3 bps pour le Bund vs -5.9 bps pour le Schatz). Les taux réels US, quant à eux, continuent de globalement de s'apprécier. Les marchés d'actions européennes reculent sous l'effet des craintes quant aux perspectives de croissance mondiale grevée par l'incertitude chinoise et des enquêtes de conjonctures généralement moroses. Dans ce contexte, les secteurs cycliques (Matières Premières, Automobile, Industrie) affichent logiquement les plus

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

fortes baisses tandis que les secteurs défensifs (Santé, Télécommunications) ont peu évolué. Le Pétrole se distingue grâce à la remontée des cours du baril. Le fonds a réalisé une performance légèrement en retrait par rapport à son indice de référence. Au niveau sectoriel, le fonds a pâti de sa surpondération sur l'Energie mais a bénéficié de sa souspondération sur la distribution. Au niveau de la sélection de titres, nous avons profité de la bonne performance d'Arcadis, leader mondial des solutions durables en matière de conception, d'ingénierie et de conseil pour l'environnement naturel et construit suite à une recommandation positive émise par un broker. EuroAPI, un leader mondial du développement, de la production et de la fourniture de principes actifs pharmaceutiques, Crédit Agricole et GTT ont, de leur côté, publié des résultats supérieurs aux attentes. Parmi les contre-performances, notons celle de KBC qui a relevé le montant de ses actifs à risque pondérés, mais aussi celles de Worldline et Nexi, acteurs dans la sécurisation des paiements et des transactions, qui ont été impactés par l'avertissement sur les résultats d'un de leur concurrent, Adyen. Au cours du mois, nous avons renforcé notre position sur Forvia (ex-Faurecia), Dermapharm et Nexi. En contrepartie, nous avons pris des bénéfices sur EuroAPI, Crédit Agricole et GTT suite à la progression récente des cours de ces 3 titres due à la bonne publication de leurs résultats. Le ralentissement prononcé de l'activité économique qui interviendra au cours des prochains mois semble inévitable mais son point de départ, sa durée et son intensité sont autant de questions auxquelles il est toujours difficile de répondre. Dans ce contexte, nous privilégions la Technologie qui offre de la visibilité sur la croissance, mais également la Santé pour son aspect défensif. En revanche, nous sommes sous pondérés sur les Services aux Collectivités, les Transports et la Consommation non Cyclique. Notre portefeuille détient 63% de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10Mds€ ; la capitalisation médiane de notre portefeuille se situe à 7.6Mds€.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT EURO FUTUR ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT EURO FUTUR ISR - I (C) en devise EUR : 8,79% / 11,32% avec une Tracking Error de 2,17%
- Part BFT EURO FUTUR ISR - I (D) en devise EUR : 8,79% / 11,32% avec une Tracking Error de 2,17%
- Part BFT EURO FUTUR ISR - N (C) en devise EUR : 0,50% / 0,29%
- Part BFT EURO FUTUR ISR - O (C) en devise EUR : 9,58% / 11,32% avec une Tracking Error de 2,17%
- Part BFT EURO FUTUR ISR - P (C) en devise EUR : 7,77% / 11,32% avec une Tracking Error de 2,17%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ACTIONS I	11 439 170,26	11 787 903,74
LEGRAND SA	25 524,77	759 726,03
ANDRITZ AG	91 224,08	581 805,51
WAVESTONE	334 761,57	335 498,12
AIXTRON SE	173 350,58	494 936,76
CRH PLC	165 803,25	487 604,72
SCOR SE	21 264,60	572 803,31
APPLUS SERVICES SA	2 880,00	540 231,58
ARGEN-X SE - W/I		522 173,40
ALTEN	428 695,53	58 960,00

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/08/2023
Part BFT EURO FUTUR ISR I-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT EURO FUTUR ISR I-D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT EURO FUTUR ISR N-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT EURO FUTUR ISR O-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT EURO FUTUR ISR P-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace <ul style="list-style-type: none">. Dépôts à terme. Actions. Obligations. OPCVM. Espèces (*) Total	
Instrument financiers dérivés <ul style="list-style-type: none">. Dépôts à terme. Actions. Obligations. OPCVM. Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none">. Revenus (*). Autres revenus Total des revenus <ul style="list-style-type: none">. Frais opérationnels directs. Frais opérationnels indirects. Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 01 janvier 2023 Ajout Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives. Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.bft-im.com.

Le 01 janvier 2023 Ajout L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Le 01 janvier 2023 Modification Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure. La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains. Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie. Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées. Nonobstant ce qui précède, le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le 01 janvier 2023 Modification Date de mise à jour du prospectus : 1er janvier 2023

Informations spécifiques

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (48 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 6 276 477 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 551 493 euros, soit 73% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 724 984 euros, soit 27% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (4 collaborateurs au 31 décembre 2022) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

BFT EURO FUTUR ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
BFT Investment Managers

90, boulevard Pasteur
75015 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Aux porteurs de parts du FCP BFT EURO FUTUR ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BFT EURO FUTUR ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 19 mars 2024

Paris La Défense, le 19 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Comptes annuels

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Bilan Actif au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	37 785 746,08	39 097 148,69
Actions et valeurs assimilées	36 986 689,80	37 924 123,29
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	36 986 689,80	37 924 123,29
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	799 056,28	1 122 805,40
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	799 056,28	1 122 805,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		50 220,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		50 220,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	43 290,05	139 697,52
Opérations de change à terme de devises		
Autres	43 290,05	139 697,52
COMPTES FINANCIERS	109 177,08	177 044,98
Liquidités	109 177,08	177 044,98
TOTAL DE L'ACTIF	37 938 213,21	39 413 891,19

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Bilan Passif au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	36 980 470,52	34 340 719,95
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,03	0,19
Report à nouveau (a)	0,47	1,33
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	44 106,11	3 944 272,64
Résultat de l'exercice (a,b)	808 852,55	991 643,90
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	37 833 429,68	39 276 638,01
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		50 220,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		50 220,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		50 220,00
Autres opérations		
DETTES	104 779,46	87 029,29
Opérations de change à terme de devises		
Autres	104 779,46	87 029,29
COMPTES FINANCIERS	4,07	3,89
Concours bancaires courants	4,07	3,89
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	37 938 213,21	39 413 891,19

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Hors-Bilan au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0922		880 000,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Compte de Résultat au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 481,20	27,78
Produits sur actions et valeurs assimilées	954 177,24	1 453 653,98
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	956 658,44	1 453 681,76
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	-28,49	9 522,17
Autres charges financières		
TOTAL (2)	-28,49	9 522,17
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	956 686,93	1 444 159,59
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	73 284,71	146 740,66
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	883 402,22	1 297 418,93
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-74 549,67	-305 775,03
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	808 852,55	991 643,90

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010721266 - Part BFT EURO FUTUR ISR I-D : Taux de frais maximum de 0,80 %

FR0013352655 - Part BFT EURO FUTUR ISR O-C : Taux de frais maximum de 0,08 %

FR0013352689 - Part BFT EURO FUTUR ISR Z-C : Taux de frais maximum de 0,70% TTC

FR001400IHJ8 - Part BFT EURO FUTUR ISR N-C : Taux de frais maximum de 0,40 %

FR0011660877 - Part BFT EURO FUTUR ISR P-C : Taux de frais maximum de 1,75 %

FR0010720631 - Part BFT EURO FUTUR ISR I-C : Taux de frais maximum de 0,80 %

Swing pricing

La société de gestion a mis en place un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative d'un OPC. En cas de souscriptions et/ou de rachats significatifs dans l'OPC, ce mécanisme permet d'ajuster la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats afin de protéger les porteurs actuels de l'effet de dilution généré par les coûts de réaménagement du portefeuille. Ce mécanisme de Swing Pricing se traduit par une répartition différente des coûts entre les investisseurs présents et les investisseurs entrants/sortants.

Son déclenchement ne génère pas de coûts supplémentaires pour les investisseurs déjà présents dans l'OPC concerné.

Les coûts de réaménagement du portefeuille (frais de transaction, taxes, coûts de liquidité) liés aux souscriptions/ rachats sont supportés par les investisseurs entrants ou sortants ayant généré des mouvements de souscriptions/rachats importants.

La mise en œuvre du Swing Pricing n'entraîne pas de changement des modalités de souscriptions/rachats.

La méthode de Swing Pricing appliquée par le groupe Amundi est celle avec seuil de déclenchement : le Swing Pricing sera appliqué sur la valeur liquidative, uniquement lorsque le solde net de souscriptions/rachats aura atteint un seuil prédéfini.

Si le seuil de déclenchement est atteint, la valeur liquidative est « swinguée » i.e. sa valeur est ajustée d'un montant déterminé par un facteur d'ajustement apporté à la valeur liquidative : le facteur de swing.

L'ajustement de la valeur liquidative se fait à la hausse en cas de collecte nette positive (souscriptions> rachats) ou à la baisse en cas de collecte nette négative (rachats> souscriptions).

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

La connaissance des paramètres ou informations de nature à déclencher le Swing Pricing peuvent créer des situations de conflit d'intérêt. Ceux-ci sont prises en compte dans la cartographie des risques de conflit d'intérêt d'Amundi. Ces paramètres sont par conséquent confidentiels et non communicables de manière à préserver l'intérêt des investisseurs.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation,

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence MSCI EMU SMID.

Ainsi, à compter du 1er septembre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois d'août. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er septembre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre:

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire;
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation est telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part BFT EURO FUTUR ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT EURO FUTUR ISR I-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part BFT EURO FUTUR ISR N-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT EURO FUTUR ISR O-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT EURO FUTUR ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	39 276 638,01	149 214 648,64
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	6 498 008,99	12 388 702,26
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 390 903,22	-100 834 526,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 927 408,63	18 294 522,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 948 169,97	-9 149 174,69
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	107 110,00	157 500,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-40 957,50	-510 615,00
Frais de transactions	-47 640,64	-355 214,51
Différences de change	-686,77	-276,06
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 647 147,42	-31 153 485,41
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 114 757,54</i>	<i>-1 532 389,88</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 532 389,88</i>	<i>-29 621 095,53</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-50 220,00	-51 825,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		<i>50 220,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-50 220,00</i>	<i>-102 045,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-23 469,45	-17 216,92
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-4 238,04	-3 819,76
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	883 402,22	1 297 418,93
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	37 833 429,68	39 276 638,01

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							109 177,08	0,29
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4,07	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	109 177,08	0,29								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4,07									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	368 686,51	0,97						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers			8 872,71	0,02	24,42			
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	1,24						2,83	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/08/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	10 998,90
	Coupons et dividendes en espèces	32 291,15
TOTAL DES CRÉANCES		43 290,05
DETTES		
	Achats à règlement différé	76 761,97
	Frais de gestion fixe	10 284,07
	Frais de gestion variable	1 209,18
	Autres dettes	16 524,24
TOTAL DES DETTES		104 779,46
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-61 489,41

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part BFT EURO FUTUR ISR I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	9,0700	20 261,65
Parts rachetées durant l'exercice	-1 439,7269	-3 255 725,89
Solde net des souscriptions/rachats	-1 430,6569	-3 235 464,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	670,9391	
Part BFT EURO FUTUR ISR I-D		
Parts souscrites durant l'exercice	6,0000	8 162,94
Parts rachetées durant l'exercice	-20,7070	-30 247,94
Solde net des souscriptions/rachats	-14,7070	-22 085,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	140,8744	
Part BFT EURO FUTUR ISR N-C		
Parts souscrites durant l'exercice	17,000	1 687 763,68
Parts rachetées durant l'exercice	-2,000	-200 545,02
Solde net des souscriptions/rachats	15,000	1 487 218,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15,000	
Part BFT EURO FUTUR ISR O-C		
Parts souscrites durant l'exercice	442,079	472 358,38
Parts rachetées durant l'exercice	-3 037,955	-3 334 942,97
Solde net des souscriptions/rachats	-2 595,876	-2 862 584,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	29 966,404	
Part BFT EURO FUTUR ISR P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 813,4820	197 976,43
Parts rachetées durant l'exercice	-462,4100	-50 425,06
Solde net des souscriptions/rachats	1 351,0720	147 551,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 921,6800	
Part BFT EURO FUTUR ISR Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice	41,000	4 111 485,91
Parts rachetées durant l'exercice	-45,000	-4 519 016,34
Solde net des souscriptions/rachats	-4,000	-407 530,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part BFT EURO FUTUR ISR I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT EURO FUTUR ISR I-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT EURO FUTUR ISR N-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT EURO FUTUR ISR O-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT EURO FUTUR ISR P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT EURO FUTUR ISR Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/08/2023
Part BFT EURO FUTUR ISR I-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	18 828,42 0,80
Part BFT EURO FUTUR ISR I-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	1 742,51 0,80
Part BFT EURO FUTUR ISR N-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	753,37 0,40
Part BFT EURO FUTUR ISR O-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	27 676,48 0,08

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/08/2023
Part BFT EURO FUTUR ISR P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 134,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT EURO FUTUR ISR Z-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	12 728,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/08/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/08/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/08/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/08/2023
Actions			769 296,00
	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	769 296,00
Obligations			
TCN			
OPC			799 056,28
	FR0010232298	BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ACTIONS I C	799 056,28
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 568 352,28

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/08/2023	31/08/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,47	1,33
Résultat	808 852,55	991 643,90
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	808 853,02	991 645,23

	31/08/2023	31/08/2022
Part BFT EURO FUTUR ISR I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	25 491,77	84 102,25
Total	25 491,77	84 102,25

	31/08/2023	31/08/2022
Part BFT EURO FUTUR ISR I-D		
Affectation		
Distribution	3 214,75	4 238,04
Report à nouveau de l'exercice	1,31	0,52
Capitalisation		
Total	3 216,06	4 238,56
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	140,8744	155,5814
Distribution unitaire	22,82	27,24
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	416,76	672,70

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

	31/08/2023	31/08/2022
Part BFT EURO FUTUR ISR N-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-811,49	
Total	-811,49	

	31/08/2023	31/08/2022
Part BFT EURO FUTUR ISR O-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	777 210,87	893 520,75
Total	777 210,87	893 520,75

	31/08/2023	31/08/2022
Part BFT EURO FUTUR ISR P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 745,81	2 738,99
Total	3 745,81	2 738,99

	31/08/2023	31/08/2022
Part BFT EURO FUTUR ISR Z-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		7 044,68
Total		7 044,68

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/08/2023	31/08/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,03	0,19
Plus et moins-values nettes de l'exercice	44 106,11	3 944 272,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	44 106,14	3 944 272,83

	31/08/2023	31/08/2022
Part BFT EURO FUTUR ISR I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 597,45	462 913,40
Total	1 597,45	462 913,40

	31/08/2023	31/08/2022
Part BFT EURO FUTUR ISR I-D		
Affectation		
Distribution	188,77	23 469,45
Plus et moins-values nettes non distribuées	1,38	0,03
Capitalisation		
Total	190,15	23 469,48
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	140,8744	155,5814
Distribution unitaire	1,34	150,85

	31/08/2023	31/08/2022
Part BFT EURO FUTUR ISR N-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	6 715,63	
Total	6 715,63	

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

	31/08/2023	31/08/2022
Part BFT EURO FUTUR ISR O-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	35 070,46	3 382 717,50
Total	35 070,46	3 382 717,50

	31/08/2023	31/08/2022
Part BFT EURO FUTUR ISR P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	532,45	37 594,21
Total	532,45	37 594,21

	31/08/2023	31/08/2022
Part BFT EURO FUTUR ISR Z-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		37 578,24
Total		37 578,24

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/08/2019	31/08/2020	31/08/2021	31/08/2022	31/08/2023
Actif net Global en EUR	124 915 227,84	124 102 907,57	149 214 648,64	39 276 638,01	37 833 429,68
Part BFT EURO FUTUR ISR I-C en EUR					
Actif net	13 827 945,11	8 460 250,34	7 446 104,13	4 596 745,52	1 596 570,36
Nombre de titres	6 411,3194	4 021,3801	2 678,6181	2 101,5960	670,9391
Valeur liquidative unitaire	2 156,80	2 103,81	2 779,83	2 187,26	2 379,60
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-155,76	-72,57	147,01	220,26	2,38
Capitalisation unitaire sur résultat	50,92	11,46	32,61	40,01	37,99
Part BFT EURO FUTUR ISR I-D en EUR					
Actif net	299 280,41	282 009,01	325 504,58	231 911,39	202 090,62
Nombre de titres	184,4985	182,2645	160,0234	155,5814	140,8744
Valeur liquidative unitaire	1 622,12	1 547,25	2 034,10	1 490,61	1 434,54
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes			107,59	150,85	1,34
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-117,93	-53,21			
Distribution unitaire sur résultat	38,30	8,39	23,87	27,24	22,82
Crédit d'impôt unitaire	1,68	1,925	2,846	4,323	(*)
Part BFT EURO FUTUR ISR N-C en EUR					
Actif net					1 495 907,61
Nombre de titres					15,000
Valeur liquidative unitaire					99 727,17
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes					447,70
Capitalisation unitaire sur résultat					-54,09

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/08/2019	31/08/2020	31/08/2021	31/08/2022	31/08/2023
Part BFT EURO FUTUR ISR O-C en EUR					
Actif net	110 778 206,02	110 637 784,04	138 705 686,73	33 703 160,91	33 986 997,99
Nombre de titres	110 898,524	112 735,092	106 197,383	32 562,280	29 966,404
Valeur liquidative unitaire	998,91	981,39	1 306,11	1 035,03	1 134,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-17,33	-33,74	68,90	103,88	1,17
Capitalisation unitaire sur résultat	11,27	12,39	23,51	27,44	25,93
Part BFT EURO FUTUR ISR P-C en EUR					
Actif net	9 700,07	32 918,55	148 268,55	371 515,71	551 863,10
Nombre de titres	91,8600	322,6610	1 110,3780	3 570,6080	4 921,6800
Valeur liquidative unitaire	105,59	102,02	133,52	104,04	112,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7,66	-3,53	7,08	10,52	0,10
Capitalisation unitaire sur résultat	1,50	-0,41	0,45	0,76	0,76
Part BFT EURO FUTUR ISR P-D en EUR					
Actif net	96,23				
Nombre de titres	1,0000				
Valeur liquidative unitaire	96,23				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,70				
Distribution unitaire sur résultat	2,23				
Crédit d'impôt unitaire					
Part BFT EURO FUTUR ISR Z-C en EUR					
Actif net		4 689 945,63	2 589 084,65	373 304,48	
Nombre de titres		52,437	21,850	4,000	
Valeur liquidative unitaire		89 439,62	118 493,57	93 326,12	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-3 207,39	6 263,20	9 394,56	
Capitalisation unitaire sur résultat		660,57	1 637,43	1 761,17	

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	15 250	535 275,00	1,42
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	4 500	336 330,00	0,89
COMMERZBANK AG	EUR	33 000	334 950,00	0,88
COVESTRO AG	EUR	6 750	331 222,50	0,88
DELIVERY HERO SE	EUR	3 500	118 037,50	0,31
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	6 500	287 430,00	0,76
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	16 500	136 075,50	0,36
DWS GROUP GMBH & CO KGAA	EUR	17 381	552 715,80	1,46
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	7 850	138 984,25	0,37
HELLOFRESH AG	EUR	4 500	134 190,00	0,35
KION GROUP AG	EUR	4 000	147 600,00	0,39
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	2 500	166 500,00	0,44
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	1 550	334 490,00	0,89
PUMA SE	EUR	2 900	179 800,00	0,47
SIEMENS ENERGY AG	EUR	12 000	157 920,00	0,42
STEMMER IMAGING AG	EUR	1 850	58 460,00	0,16
SYMRISE AG	EUR	3 000	288 480,00	0,76
ZALANDO SE	EUR	6 500	186 745,00	0,49
TOTAL ALLEMAGNE			4 425 205,55	11,70
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	13 500	662 580,00	1,75
ERSTE GROUP BANK	EUR	10 000	329 700,00	0,87
TELEKOM AUSTRIA AG	EUR	113 500	785 420,00	2,08
ZUMTOBEL AG	EUR	38 496	267 932,16	0,71
TOTAL AUTRICHE			2 045 632,16	5,41
BELGIQUE				
BARCO NV	EUR	32 500	643 500,00	1,70
D'IETEREN GROUP	EUR	3 600	542 880,00	1,44
FAGRON	EUR	50 000	822 500,00	2,17
KBC GROUPE	EUR	9 250	560 180,00	1,48
UMICORE	EUR	4 200	102 774,00	0,27
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	9 550	790 740,00	2,09
TOTAL BELGIQUE			3 462 574,00	9,15
ESPAGNE				
APPLUS SERVICES SA	EUR	17 500	165 900,00	0,44
GRUPO EMPRESARIAL ENCE S.A.	EUR	50 000	146 900,00	0,39
REPSOL	EUR	39 000	554 580,00	1,46
SOLTEC POWER HOLDINGS SA	EUR	44 000	173 448,00	0,46
TOTAL ESPAGNE			1 040 828,00	2,75

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINLANDE				
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	22 250	261 548,75	0,69
UPM-KYMMENE OY	EUR	15 500	490 110,00	1,30
TOTAL FINLANDE			751 658,75	1,99
FRANCE				
ACCOR	EUR	8 750	289 537,50	0,76
ALSTOM	EUR	29 500	752 545,00	1,99
ALSTOM RTS 01-09-23	EUR	31 000		
ALTEN	EUR	3 150	413 595,00	1,09
ARKEMA	EUR	4 500	434 880,00	1,15
BIOMERIEUX	EUR	1 200	114 720,00	0,31
CAPGEMINI SE	EUR	1 550	267 142,50	0,70
CARBIOS	EUR	8 250	203 775,00	0,54
CHARGEURS SA	EUR	22 000	249 040,00	0,66
CIE DES ALPES	EUR	48 500	631 470,00	1,67
COVIVIO SA	EUR	8 180	368 590,80	0,98
CREDIT AGRICOLE	EUR	66 000	769 296,00	2,03
DERICHEBOURG	EUR	35 000	176 750,00	0,47
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	28 500	231 420,00	0,61
EDENRED	EUR	6 000	353 040,00	0,93
EIFFAGE	EUR	1 750	159 810,00	0,42
ELIS	EUR	22 000	388 080,00	1,03
ENTECH SACA	EUR	16 192	133 422,08	0,36
ESKER SA	EUR	1 300	206 700,00	0,55
EUROAPI SASU	EUR	24 000	301 320,00	0,80
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	24 000	471 360,00	1,24
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	5 750	657 225,00	1,74
GECINA NOMINATIVE	EUR	2 000	197 700,00	0,53
GROUPE OKWIND SAS	EUR	4 750	105 925,00	0,28
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	10 501	93 563,91	0,24
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	3 300	74 415,00	0,19
MCPHY ENERGY SA	EUR	13 500	91 057,50	0,24
NEOEN SA	EUR	7 000	194 180,00	0,51
NEXANS SA	EUR	5 350	406 867,50	1,07
NEXITY	EUR	9 000	137 790,00	0,37
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	14 000	1 008 840,00	2,67
ROBERTET	EUR	560	473 760,00	1,25
SAINT-GOBAIN	EUR	3 650	219 584,00	0,58
SCOR SE	EUR	4 000	114 960,00	0,30
SOITEC SA	EUR	2 350	397 032,50	1,05
SR TELEPERFORMANCE	EUR	1 300	166 205,00	0,44
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	14 000	691 460,00	1,83
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	24 000	692 640,00	1,83
VOLTALIA	EUR	11 500	186 300,00	0,49

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	9 250	259 462,50	0,68
WAVESTONE	EUR	11 500	627 900,00	1,66
WORLDLINE SA	EUR	17 250	518 880,00	1,38
TOTAL FRANCE			14 232 241,79	37,62
IRLANDE				
AIB GROUP PLC	EUR	35 000	147 070,00	0,38
CRH PLC	EUR	4 000	212 480,00	0,57
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	GBP	9 500	368 686,51	0,97
TOTAL IRLANDE			728 236,51	1,92
ITALIE				
FINECOBANK SPA	EUR	18 000	227 880,00	0,60
HERA SPA	EUR	75 000	209 700,00	0,55
LEONARDO SPA	EUR	17 500	233 012,50	0,62
MEDIOBANCA SPA	EUR	17 500	211 225,00	0,56
MONCLER SPA	EUR	6 750	422 820,00	1,12
NEXI SPA	EUR	60 000	397 920,00	1,05
PRYSMIAN SPA	EUR	15 550	587 634,50	1,55
TERNA	EUR	50 000	381 000,00	1,01
TOTAL ITALIE			2 671 192,00	7,06
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	3 500	198 940,00	0,53
TOTAL LUXEMBOURG			198 940,00	0,53
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	16 000	217 520,00	0,58
ABN AMRO BK RTS	EUR	16 000		
AEGON	EUR	61 371	290 898,54	0,76
AEGON NV RTS	EUR	61 371		
ARCADIS	EUR	20 750	897 230,00	2,38
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	750	333 900,00	0,88
ASR NEDERLAND NV	EUR	20 500	827 585,00	2,18
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	750	79 575,00	0,21
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	64 500	824 310,00	2,18
EBUSCO HOLDING NV W/I	EUR	22 500	173 587,50	0,46
EURONEXT NV - W/I	EUR	8 500	566 525,00	1,50
IMCD BV	EUR	1 500	190 875,00	0,50
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	117 000	377 559,00	1,00
NN GROUP NV	EUR	9 250	328 930,00	0,87
NN GROUP NV RTS 18-09-23	EUR	9 250		
QIAGEN N.V.	EUR	17 500	738 325,00	1,96
RANDSTAD N.V.	EUR	3 200	173 376,00	0,46
SIGNIFY NV	EUR	13 500	352 890,00	0,93
STELLANTIS NV	EUR	30 000	515 280,00	1,36
TKH GROUP	EUR	9 750	414 765,00	1,09
TOTAL PAYS-BAS			7 303 131,04	19,30

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PORTUGAL				
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	10 000	127 050,00	0,33
TOTAL PORTUGAL			127 050,00	0,33
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			36 986 689,80	97,76
TOTAL Actions et valeurs assimilées			36 986 689,80	97,76
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ACTIONS I C	EUR	59,1812	799 056,28	2,11
TOTAL FRANCE			799 056,28	2,11
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			799 056,28	2,11
TOTAL Organismes de placement collectif			799 056,28	2,11
Créances			43 290,05	0,12
Dettes			-104 779,46	-0,28
Comptes financiers			109 173,01	0,29
Actif net			37 833 429,68	100,00

Part BFT EURO FUTUR ISR I-D	EUR	140,8744	1 434,54
Part BFT EURO FUTUR ISR P-C	EUR	4 921,6800	112,12
Part BFT EURO FUTUR ISR N-C	EUR	15,000	99 727,17
Part BFT EURO FUTUR ISR I-C	EUR	670,9391	2 379,60
Part BFT EURO FUTUR ISR O-C	EUR	29 966,404	1 134,17

OPCVM BFT EURO FUTUR ISR

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part BFT EURO FUTUR ISR I-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 214,75	EUR	22,82	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	188,77	EUR	1,34	EUR
TOTAL	3 403,52	EUR	24,16	EUR

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
BFT EURO FUTUR ISR

Identifiant d'entité juridique :
9695001NAK8RE4ONTO62

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **80,50 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI EMU SMID CAP**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.19 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.827 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	Pays	% d'actifs
PUBLICIS GROUPE SA	Services de communication	FRA	2,67 %
ARCADIS NV	Industrie	NLD	2,37 %
ASR NEDERLAND NV	Finance	NLD	2,19 %
CNH INDUSTRIAL NV	Industrie	GBR	2,18 %
FAGRON	Santé	BEL	2,18 %
UCB SA	Santé	BEL	2,09 %
TELEKOM AUSTRIA AG	Services de communication	AUT	2,08 %
CREDIT AGRICOLE SA	Finance	FRA	2,03 %
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR	Fonds	FRA	2,03 %
ALSTOM	Industrie	FRA	1,99 %
QIAGEN N.V.	Santé	USA	1,95 %
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services publics	FRA	1,83 %
UNIBAIL-RODAMCO- WESTFIELD /PARIS	Immobilier	FRA	1,83 %
ANDRITZ AG	Industrie	AUT	1,75 %
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	Énergie	FRA	1,74 %

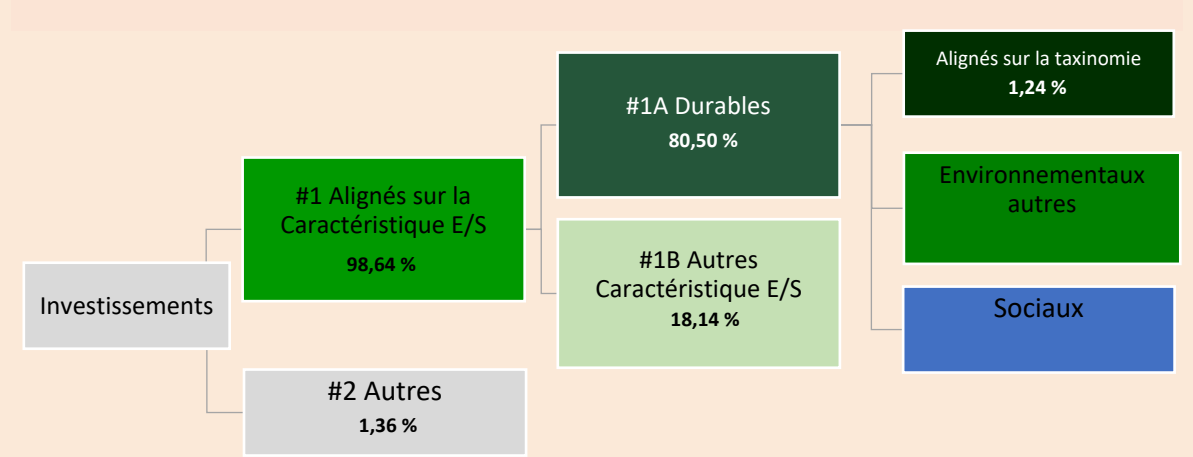
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/09/2022 au 31/08/2023**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Industrie	24,23 %
Finance	17,85 %
Technologies de l'info.	9,42 %
Matériaux	9,38 %
Conso cyclique	8,88 %

Santé	8,61 %
Services de communication	6,36 %
Services publics	4,40 %
Énergie	4,23 %
Immobilier	4,13 %
Fonds	2,03 %
Conso non cyclique	0,35 %
Liquidités	0,13 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,24 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles

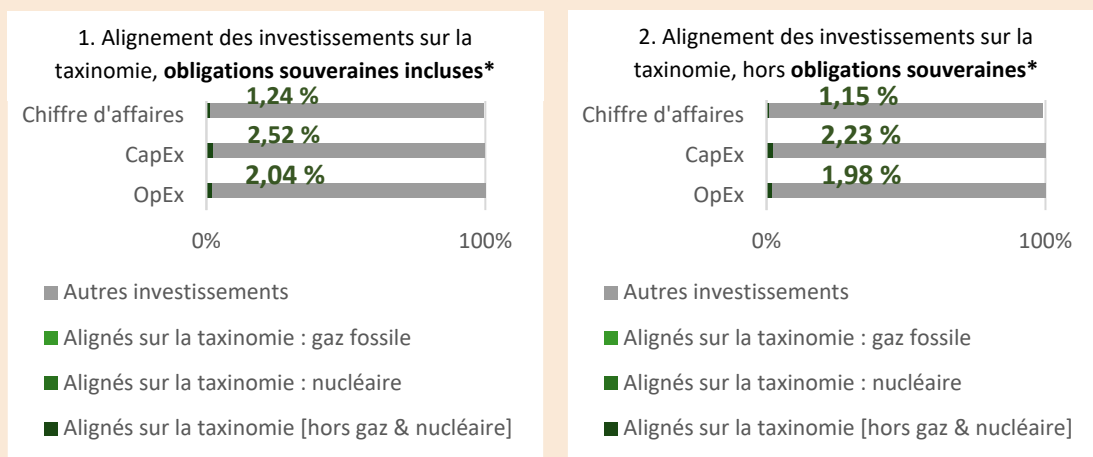
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les

activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/08/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,62 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

performances réalisables.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.



BFT Investment Managers

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris